

M.R.C. DE MARIA-CHAPDELAINÉ

MUNICIPALITÉ D'ALBANÉL

2017-05-01

PROCÈS-VERBAL DU 1^{er} MAI 2017

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal d'AlbanéL tenue à la salle du conseil, située au 160 de la rue Principale à AlbanéL, le lundi 1^{er} mai 2017 à 19 h 30, sous la présidence de madame Francine Chiasson, mairesse.

Sont présents : Mmes Liane Proulx, conseillère
Édith Pouliot, conseillère
Isabelle Thibeault, conseillère
Nicole Pelchat, conseillère
MM. Stéphane Bonneau, conseiller
Dave Plourde, conseiller

Les membres présents forment un quorum.

La séance est ouverte à 19 h 30 par madame Francine Chiasson, mairesse.

Monsieur Réjean Hudon fait fonction de secrétaire-trésorier.

Madame la mairesse souhaite la bienvenue et poursuit avec la présentation de l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue et ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Exemption de lecture des procès-verbaux de la séance ordinaire du 3 avril et de la séance extraordinaire du 24 avril 2017
4. Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 3 avril et de la séance extraordinaire du 24 avril 2017
5. **ADMINISTRATION**
 - 5.1 Acceptation de la liste des comptes d'avril 2017
 - 5.2 Rapport des revenus d'avril 2017
 - 5.3 Présentation du rapport périodique
 - 5.4 Versement de la subvention au Comité d'embellissement d'AlbanéL
6. **TRANSPORTS**
 - 6.1 Déneigement – Renouvellement du contrat pour un an
 - 6.2 Entretien des chemins d'été – Ajout d'un addenda concernant l'appel d'offres
7. **HYGIÈNE DU MILIEU**
 - 7.1 Acceptation du Plan d'intervention en eau potable et eaux usées
8. **URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**
 - 8.1 Rapport de l'inspecteur en bâtiment d'avril 2017

- 8.2 CPTAQ – Demande de M. Gilles Pouliot 9001-0828 Québec inc.
- 8.3 SARP – Autorisation d'un mandat pour le local du comité de la gourganette
- 9. **LOISIRS ET CULTURE**
 - 9.1 Camping municipal – Embauche de monsieur Michel Villeneuve et de madame Francine Schmitt
 - 9.2 Soccer pour les jeunes de 4 à 15 ans – Embauche des animateurs et autorisation de paiement
 - 9.3 Fonds de la ruralité – Dépôt du projet « Initiation et découverte de la mycologie forestière » du Club FADOQ de la Gaieté d'Albanel
 - 9.4 Fête de la famille – Acceptation des dépenses inhérentes à l'évènement
 - 9.5 Comité local d'Albanel – Subvention
 - 9.6 Service des loisirs – Adoption d'une politique d'utilisation
- 10. **DONS ET SUBVENTIONS**
 - 10.1 Polyvalente de Normandin – Demande de soutien financier dans le cadre du Gala Méritas
 - 10.2 Alliance forêt boréale – Invitation à la « Grande marche forestière »
- 11. **RÉSOLUTIONS**
 - 11.1 Refuge animal – Renouvellement du contrat d'opération d'une fourrière municipale pour 2017
 - 11.2 Challenge cycliste des bleuets – Droit de passage sur le territoire de la municipalité
 - 11.3 Gouvernement du Québec – Demande d'amendement au *Code municipal du Québec* et tout autre loi municipale afin de permettre la participation aux séances extraordinaires par voie électronique
 - 11.4 Adoption du Règlement n° 17-224 (SQ 17-01) concernant la circulation et le stationnement
 - 11.5 Adoption du Règlement n° 17-225 (SQ 17-02) concernant la paix dans les endroits publics
 - 11.6 Adoption du Règlement n° 17-226 (SQ 17-03) concernant les nuisances
 - 11.7 Bal des finissants de la Polyvalente de Normandin – Autorisation de passage
 - 11.8 Sécurité civile – Autorisation de la modification de l'entente intermunicipale constituant la Régie GEANT
- 12. **FORMATIONS**
- 13. **INFORMATION**
- 14. **INVITATIONS**
 - 14.1 Réseau BIBLIO – Assemblée annuelle du CRSBP
- 15. **CORRESPONDANCE**
 - 15.1 MFFP – Réponse à notre demande concernant la stabilité de l'activité économique liée à la forêt
 - 15.2 MAMOT – Programmation des travaux dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2014-2018
- 16. **AUTRES SUJETS**
- 17. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 18. **LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE**

17-110

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR DAVE PLOURDE, CONSEILLER
APPUYÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel adopte l'ordre du jour tel que présenté en laissant l'ordre du jour ouvert à d'autres sujets.

17-111

3. EXEMPTION DE LECTURE DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 AVRIL ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 24 AVRIL 2017

ATTENDU QUE chaque membre du conseil a reçu une copie des procès-verbaux de la séance ordinaire du 3 avril et de la séance extraordinaire du 24 avril 2017;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil en ont pris connaissance;

IL EST PROPOSÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE
APPUYÉ PAR NICOLE PELCHAT, CONSEILLÈRE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel décrète l'exemption de lecture des procès-verbaux de la séance ordinaire du 3 avril et de la séance extraordinaire du 24 avril 2017.

17-112

4. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 AVRIL ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 24 AVRIL 2017

IL EST PROPOSÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE
APPUYÉ PAR NICOLE PELCHAT, CONSEILLÈRE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel adopte les procès-verbaux de la séance ordinaire du 3 avril et de la séance extraordinaire du 24 avril 2017 tels que présentés aux membres du conseil.

CERTIFICAT DE FONDS DISPONIBLES POUR DÉPENSES PROJETÉES

Je soussigné certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses, d'une somme de **143 747,01 \$**, ci-après décrites sont projetées par le conseil.

Réjean Hudon, directeur général

5. ADMINISTRATION

17-113

5.1 ACCEPTATION DE LA LISTE DES COMPTES D'AVRIL 2017

IL EST PROPOSÉ PAR NICOLE PELCHAT, CONSEILLÈRE
APPUYÉ PAR LIANE PROULX, CONSEILLÈRE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel approuve les listes des comptes payés et des comptes à payer pour le mois d'avril, telles que décrites ci-dessous :

Comptes à payer	41 383,06 \$
Comptes payés	74 193,53 \$
Salaires nets et REER d'avril 2017	28 170,42 \$
Total :	143 747,01 \$

5.2 RAPPORT DES REVENUS D'AVRIL 2017

Le rapport des revenus pour le mois d'avril 2017, d'une somme de **59 601,17 \$**, est déposé au conseil municipal d'Albanel par le directeur général.

5.3 PRÉSENTATION DU RAPPORT PÉRIODIQUE

Le rapport financier au 30 avril 2017 est déposé au conseil par le secrétaire-trésorier.

Les activités de fonctionnement totalisent une somme de **691 016 \$** sur un budget de **2 364 360 \$**, ce qui représente **29,23 %** du budget pour quatre (4) mois d'opération. En 2016, les mêmes activités étaient de **30,3 %**.

Le total de revenus facturés est de **2 056 694 \$** sur un budget de **2 570 250 \$**.

Le directeur général informe les membres du conseil municipal qu'au cours de cette période, il n'y a eu aucun évènement susceptible d'influencer nos résultats de fin d'année.

Il y a eu quelques dépassements au niveau du déneigement des trottoirs et terrains de la municipalité, mais cela a une faible incidence sur le total des dépenses de la voirie municipale.

17-114

5.4 VERSEMENT DE LA SUBVENTION AU COMITÉ D'EMBELLISSEMENT D'ALBANEL

IL EST PROPOSÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE
APPUYÉ PAR NICOLE PELCHAT, CONSEILLÈRE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel accorde une somme de 9 000 \$ au Comité d'embellissement d'Albanel à titre de subvention pour la saison 2017.

6. TRANSPORTS

17-115

6.1 DÉNEIGEMENT – RENOUELEMENT DU CONTRAT POUR UN AN

ATTENDU QUE le contrat d'entretien des chemins municipaux d'hiver était d'une période de trois (3) ans, soit les saisons hivernales 2014-2015, 2015-2016 et 2016-2017, renouvelable pour une quatrième année, soit la période hivernale 2017-2018, aux conditions de la soumission;

ATTENDU QUE la Municipalité doit aviser l'entrepreneur du renouvellement de son contrat avant le 1^{er} juillet 2017 selon l'article 1.6 dudit contrat;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR LIANE PROULX, CONSEILLÈRE
APPUYÉ PAR DAVE PLOURDE, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel autorise le renouvellement du contrat d'entretien des chemins municipaux d'hiver avec l'entrepreneur Excavation D.F. pour la saison hivernale 2017-2018, et ce, aux conditions de la soumission.

Que le conseil avise l'entrepreneur par écrit.

17-116

6.2 ENTRETIEN DES CHEMINS D'ÉTÉ – AJOUT D'UN ADDENDA CONCERNANT L'APPEL D'OFFRES

ATTENDU QUE l'appel d'offres pour l'entretien des chemins d'été sur le territoire de la municipalité est déjà publié sur le site du SEAO ainsi que dans le journal local;

ATTENDU QU'à la suite de la recommandation d'un inspecteur de la régie du bâtiment, il est impératif d'ajouter à l'appel d'offres que les entrepreneurs qui désirent déposer une soumission doivent détenir une licence d'entrepreneur;

ATTENDU QUE la date de dépôt est imminente, il est nécessaire de prolonger la date d'ouverture des soumissions d'une semaine;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR STÉPHANE BONNEAU, CONSEILLER
APPUYÉ PAR NICOLE PELCHAT, CONSEILLÈRE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel autorise l'ajout d'un addenda à l'appel d'offres pour l'entretien des chemins d'été sur le territoire de la municipalité. Ledit addenda devant préciser la nécessité pour l'entrepreneur désirant déposer une soumission de détenir une licence d'entrepreneur et la prolongation de la date d'ouverture des soumissions d'une semaine.

7. HYGIÈNE DU MILIEU

17-117

7.1 ACCEPTATION DU PLAN D'INTERVENTION EN EAU POTABLE ET EAUX USÉES

ATTENDU QUE le plan d'intervention pour le renouvellement des infrastructures municipales a été présenté aux membres du conseil municipal par monsieur Normand Villeneuve de la firme d'ingénieur Norda Stelo le lundi 20 mars 2017;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil en ont pris connaissance;

ATTENDU QU'à la suite des commentaires du ministère des Affaires municipales et de l'Organisation du territoire, il y a lieu d'effectuer certaines corrections;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR LIANE PROULX, CONSEILLÈRE
APPUYÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel déclare avoir pris connaissance du plan d'intervention en infrastructures municipales et que ledit plan d'intervention soit accepté tel que présenté par Norda Stelo avec les modifications apportées par le ministère des Affaires municipales et de l'Organisation du territoire.

QUE le conseil adopte la résolution conditionnellement à ce que les modifications soient effectuées.

8. URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

8.1 RAPPORT DE L'INSPECTEUR EN BÂTIMENT D'AVRIL 2017

Le rapport de l'inspecteur pour le mois d'avril fait état de :

Un permis de construction résidentiel	215 000 \$
Un permis de construction commercial.....	127 500 \$
Trois permis de construction – autre.....	38 000 \$
Sept permis de rénovation.....	75 500 \$
Deux permis d'installations septiques	
Trois recherches pour certificat de localisation	

17-118

8.2 COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC (CPTAQ) – DEMANDE DE M. GILLES POULIOT 9001-0828 QUÉBEC INC.

ATTENDU QU'une demande est adressée à la CPTAQ par monsieur Gilles Pouliot, Pouliot agricole 9001-0828 Québec inc., pour l'inclusion en zone agricole des lots 50, 51 et 53 au Rang A, cadastre 5 156 401, 5 156 407 et 5 156 399;

ATTENDU QUE le rapport de notre inspecteur en bâtiment indique que la demande est conforme à la réglementation de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR LIANE PROULX, CONSEILLÈRE
APPUYÉ PAR DAVE PLOURDE, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel appui la demande de monsieur Gilles Pouliot, Pouliot agricole 9001-0828 Québec inc., à la CPTAQ en ce qui concerne l'inclusion en zone agricole des lots 50, 51 et 53 au Rang A, cadastre 5 156 401, 5 156 407 et 5 156 399.

17-119

**8.3 SERVICE D'AIDE-CONSEIL EN RÉNOVATION PATRIMONIALE (SARP) –
AUTORISATION D'UN MANDAT POUR LE LOCAL DU COMITÉ DE LA
GOURGANETTE**

ATTENDU QUE la Municipalité d'Albanel a fait l'acquisition d'une maison située au 116 de la rue Industrielle;

ATTENDU QUE la maison est destinée à l'usage d'un comité local permettant à de jeunes familles d'avoir accès à un endroit pour se réunir;

ATTENDU QUE la maison a besoin de quelques rénovations dont, notamment, le revêtement extérieur;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR STÉPHANE BONNEAU, CONSEILLER
APPUYÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel autorise le directeur général à déposer une demande auprès du SARP dans le cadre de l'entente entre la Municipalité et celui-ci.

9. LOISIRS ET CULTURE

17-120

**9.1 CAMPING MUNICIPAL – EMPAUCHE DE MONSIEUR MICHEL VILLENEUVE
ET DE MADAME FRANCINE SCHMITT**

IL EST PROPOSÉ PAR DAVE PLOURDE, CONSEILLER
APPUYÉ PAR STÉPHANE BONNEAU, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel autorise l'embauche de madame Francine Schmitt à titre de préposée responsable de l'accueil du Camping, ainsi que de monsieur Michel Villeneuve, préposé à l'entretien du Camping, à des taux horaires bonifiés comme indiqué ci-dessous :

Employé	2016	Augmentation	2017
Francine Schmitt.....	14,50 \$/heure.....	2 %.....	14,80 \$/heure
Michel Villeneuve.....	17,00 \$/heure.....	2 %.....	17,34 \$/heure

17-121

9.2 SOCCKER POUR LES JEUNES DE 4 À 15 ANS – EMBAUCHE DES ANIMATEURS ET AUTORISATION DE PAIEMENT

IL EST PROPOSÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE
APPUYÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel autorise l'embauche et le paiement de deux animateurs de soccer pour les jeunes de 4 à 15 ans, au taux horaire de 11,25 \$, pour la période s'échelonnant du 15 mai au 21 juin 2017.

Que les paiements soient effectués selon les modalités suivantes :

- ♦ 7 juin : Paiement de la moitié des cours effectués pour un total de 270 \$;
- ♦ 29 juin : Paiement de la dernière moitié des cours effectués pour un total de 270 \$.

17-122

9.3 FONDS DE LA RURALITÉ – DÉPÔT DU PROJET « INITIATION ET DÉCOUVERTE DE LA MYCOLOGIE FORESTIÈRE » DU CLUB FADOQ DE LA GAJETÉ D'ALBANEL

ATTENDU QUE le projet de cours sur la mycologie du Club FADOQ de la Gaieté d'Albanel fait partie des projets qui ont fait l'objet d'une demande au Fonds de la ruralité;

ATTENDU QUE le projet a été recommandé par le Comité porteur de la ruralité;

ATTENDU QUE le coût total du projet est de 4 999 \$ et que la demande est de 2 300 \$;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR NICOLE PELCHAT, CONSEILLÈRE
APPUYÉ PAR DAVE PLOURDE, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel accepte de verser 75 % de la subvention, soit 1 725 \$, pour le projet « Initiation et découverte de la mycologie forestière » du Club FADOQ de la Gaieté d'Albanel.

QUE le versement du 25 % restant de la subvention soit versé à la fin du projet lorsque le comité aura rempli le rapport et transmis les factures.

17-123

9.4 FÊTE DE LA FAMILLE – ACCEPTATION DES DÉPENSES INHÉRENTES À L'ÉVÈNEMENT

IL EST PROPOSÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE
APPUYÉ PAR STÉPHANE BONNEAU, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel accepte d'octroyer un montant de 2 000 \$ pour les dépenses inhérentes à l'organisation de la Fête de la famille, décrites dans le budget prévisionnel ci-dessous :

DÉPENSES	
Dîner (nourriture, boisson, condiments, ustensiles et assiettes, matériel)	1 000 \$
Activités et animation	1 930 \$
Cadeaux des nouveau-nés	110 \$
SGE – Évènement écoresponsable	350 \$
Publipostage	180 \$
Transport	330 \$
Autres dépenses	100 \$
Total des dépenses	4 000 \$
REVENUS	
Fonds de la ruralité	2 000 \$
Municipalité d'Albanel	2 000 \$
Total des revenus	4 000 \$
TOTAL	0 \$

17-124

9.5 COMITÉ LOCAL D'ALBANEL – SUBVENTION

IL EST PROPOSÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE
APPUYÉ PAR NICOLE PELCHAT, CONSEILLÈRE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel accepte le versement d'une subvention de 3 000 \$ au Comité local d'Albanel pour la Coopérative jeunesse de services d'Albanel (CJS).

Que la subvention soit versée selon les modalités suivantes :

- ♦ 1^{re} moitié de la subvention en mai : 1 500 \$;
- ♦ 2^e moitié de la subvention en juin : 1 500 \$.

17-125

9.6 SERVICE DES LOISIRS – ADOPTION D'UNE POLITIQUE D'UTILISATION

ATTENDU QUE le Service des loisirs est responsable de la gestion des activités offertes sur le territoire de la municipalité;

ATTENDU QU'aucune politique de réglementation officielle n'est établie, prévoyant des mesures pour assurer une saine gestion concernant les inscriptions ainsi que les conditions et modalités d'annulation et de remboursement;

ATTENDU QUE cette politique vise à instaurer des règles claires dans le but d'établir un contact aisé avec les citoyens et de leur fournir un service adéquat et équitable;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR STÉPHANE BONNEAU, CONSEILLER
APPUYÉ PAR ISABELLE THIBEALT, CONSEILLÈRE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel adopte le document *Politique d'utilisation du Service des loisirs* tel que présenté aux membres du conseil.

Que le document soit ajouté aux livres des annexes et publié sur le site Internet et la page Facebook de la municipalité.

10. DONS ET SUBVENTIONS

17-126

10.1 POLYVALENTE DE NORMANDIN – DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER DANS LE CADRE DU GALA MÉRITAS

IL EST PROPOSÉ PAR ISABELLE THIBEALT, CONSEILLÈRE
APPUYÉ PAR DAVE PLOURDE, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel accorde une somme de 180 \$ à titre de soutien financier au Gala Méritas de la Polyvalente de Normandin qui aura lieu le 6 juin 2017.

17-127

10.2 ALLIANCE FORÊT BORÉALE – INVITATION À LA « GRANDE MARCHÉ FORESTIÈRE »

ATTENDU QUE le milieu forestier et politique ainsi que la population se mobilisent et organisent une deuxième grande marche symbolique, toujours sous le thème « Cultiver nos forêts pour la planète », à l'occasion de la Fête des travailleurs et du Mois de l'arbre;

ATTENDU QU'il est important de se mobiliser afin d'orienter l'avenir de l'industrie forestière régionale et nationale en raison des menaces imminentes qui pèsent sur la forêt et augmentent la précarité des emplois;

ATTENDU QUE la Municipalité d'Albanel fait partie des municipalités forestières;

DE CE FAIT,

IL EST PROPOSÉ PAR STÉPHANE BONNEAU, CONSEILLER
APPUYÉ PAR ISABELLE THIBEALT, CONSEILLÈRE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel accorde une aide financière de 500 \$ à Alliance forêt boréale afin de soutenir l'organisation de la « Grande marche forestière ».

11. RÉSOLUTIONS

17-128

11.1 REFUGE ANIMAL – RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D’OPÉRATION D’UNE FOURRIÈRE MUNICIPALE POUR 2017

IL EST PROPOSÉ PAR LIANE PROULX, CONSEILLÈRE
APPUYÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d’Albanel autorise monsieur Réjean Hudon, directeur général, à renouveler le contrat pour la prochaine année d’opération avec le Refuge animal Roberval, le désignant comme l’un des contrôleurs en vertu du règlement numéro SQ 17-04, concernant les animaux.

17-129

11.2 CHALLENGE CYCLISTE DES BLEUETS DESJARDINS – DROIT DE PASSAGE SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ

IL EST PROPOSÉ PAR DAVE PLOURDE, CONSEILLER
APPUYÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d’Albanel autorise le passage des cyclistes sur le territoire d’Albanel lors du Challenge cycliste des bleuets Desjardins qui aura lieu le dimanche 3 septembre 2017.

17-130

11.3 GOVERNEMENT DU QUÉBEC – DEMANDE D’AMENDEMENT AU *CODE MUNICIPAL DU QUÉBEC* ET TOUT AUTRE LOI MUNICIPALE AFIN DE PERMETTRE LA PARTICIPATION AUX SÉANCES EXTRAORDINAIRES PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

ATTENDU QUE, lors de séances extraordinaires du conseil, il est souvent difficile d’obtenir la présence physique de tous les membres du conseil;

ATTENDU QUE, lors de séances extraordinaires du conseil, il serait utile que la participation puisse se faire de façon électronique, ce qui favoriserait la participation de tous les membres du conseil à ce type de séance;

ATTENDU QU’EN VERTU DE l’article 164.1 du *Code municipal du Québec*, seules certaines Municipalités se sont vues octroyer le droit à une participation à des séances du conseil par téléphone ou autres moyens électroniques;

ATTENDU QUE le Gouvernement du Québec a déjà permis, outre les cas de l’article 164.1 du *Code municipal du Québec*, la présence de membres du conseil à des séances du conseil par voie électronique, dont notamment, sans restreindre la généralité de ce qui précède, dans les cas suivants :

1. Dans le décret 371-2003 concernant le regroupement de la ville de La Tuque, de la municipalité de Parent et d’autres municipalités, en son article 27 permettant aux membres du conseil provenant de la municipalité de Parent d’être présents par voie électronique;

2. Dans la Loi sur la sécurité civile (RLRQ c. S-2.2) en son article 46 permettant à tout conseil municipal de tenir des séances par voie électronique dans le cas où il y ait un état d'urgence;
3. Dans la Loi sur les sociétés de transport en commun (RLRQ c. S-30.01) où un membre du conseil d'une société de transport en commun peut assister à toute assemblée via un moyen électronique (article 37);

ATTENDU QUE les membres du conseil des CLD (centres locaux de développement) peuvent participer par voie électronique aux séances des conseils d'administration;

ATTENDU QU'il serait opportun que les membres du conseil puissent participer à des séances extraordinaires du conseil par voie électronique, soit par téléphone ou tout autre moyen électronique de communication permettant à ce membre du conseil, non physiquement présent lors d'une séance extraordinaire, d'être entendu par les autres membres du conseil et le public;

ATTENDU QUE la possibilité d'assister aux séances extraordinaires du conseil par voie électronique faciliterait la participation aux conseils municipaux des jeunes représentants ayant des familles;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR NICOLE PELCHAT, CONSEILLÈRE
APPUYÉ PAR STÉPHANE BONNEAU, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel demande au Gouvernement du Québec d'amender le *Code municipal du Québec* et toute autre loi municipale pertinente afin de permettre que, lors de séances extraordinaires du conseil, les membres du conseil puissent y participer par des moyens électroniques, dont notamment, le téléphone ou tout autre moyen de communication permettant d'être entendu par les autres membres du conseil physiquement présents à une séance du conseil et les membres du public présents à ces séances extraordinaires.

QUE le conseil transmette une copie de la présente résolution à la Fédération québécoise des municipalités, à l'Union des municipalités du Québec, à la direction régionale du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, au député du comté Roberval et Premier ministre du Québec, monsieur Philippe Couillard.

17-131

11.4 ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 17-224 (SQ 17-01) CONCERNANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité d'Albanel adoptait en 2004 le règlement numéro 04-119 (SQ 04-01) concernant la circulation et le stationnement applicable par la Sûreté du Québec;

ATTENDU QU'il y a lieu de revoir ce règlement afin de le mettre à jour;

ATTENDU QU'il y a lieu d'adopter un nouveau règlement;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été régulièrement donné à une séance ordinaire de ce conseil tenue le 6 mars 2017;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR STÉPHANE BONNEAU, CONSEILLER
APPUYÉ PAR LIANE PROULX, CONSEILLÈRE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel adopte le règlement portant le numéro 17-224 (SQ 17-01) concernant la circulation et le stationnement, comme présenté aux membres du conseil, avec absence de lecture.

17-132

11.5 ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 17-225 (SQ 17-02) CONCERNANT LA PAIX DANS LES ENDROITS PUBLICS

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité d'Albanel adoptait en 2004 le règlement numéro 04-122 (SQ 04-02) concernant la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics applicables par la Sûreté du Québec;

ATTENDU QU'il y a lieu de revoir ce règlement afin de le mettre à jour;

ATTENDU QU'il y a lieu d'adopter un nouveau règlement;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été régulièrement donné à une séance ordinaire de ce conseil tenue le 6 mars 2017;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE
APPUYÉ PAR STÉPHANE BONNEAU, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel adopte le règlement portant le numéro 17-225 (SQ 17-02) concernant la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics, comme présenté aux membres du conseil, avec absence de lecture.

17-133

11.6 ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 17-226 (SQ 17-03) CONCERNANT LES NUISANCES

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité d'Albanel adoptait en 2004 le règlement numéro 04-120 (SQ 04-03) concernant les nuisances;

ATTENDU QU'il y a lieu de revoir ce règlement afin de le mettre à jour;

ATTENDU QU'il y a lieu d'adopter un nouveau règlement;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été régulièrement donné à une séance ordinaire de ce conseil tenue le 6 mars 2017;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR LIANE PROULX, CONSEILLÈRE
APPUYÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel adopte le règlement portant le numéro 17-226 (SQ 17-03) concernant les nuisances, comme présenté aux membres du conseil, avec absence de lecture.

17-134

11.7 BAL DES FINISSANTS DE LA POLYVALENTE DE NORMANDIN – AUTORISATION DE PASSAGE

ATTENDU QUE le bal des finissants des élèves de la Polyvalente de Normandin se déroule au Centre communautaire;

ATTENDU QUE la tradition veut que les finissants fassent une « entrée remarquée » et que, pour ce faire, il est nécessaire d'établir un périmètre permettant à des véhicules de toute taille de circuler sans encombre;

ATTENDU QU'il y a lieu de fermer une partie de la route 169 sur la rue de l'Église pendant une période déterminée;

ATTENDU QUE la circulation ne sera possible qu'en alternance;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR DAVE PLOURDE, CONSEILLER
APPUYÉ PAR NICOLE PELCHAT, CONSEILLÈRE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel autorise l'établissement d'un périmètre pour permettre l'arrivée des finissants en bloquant une partie de la route 169 sur la rue de l'Église.

17-135

11.8 SÉCURITÉ CIVILE – AUTORISATION DE LA MODIFICATION DE L'ENTENTE INTERMUNICIPALE CONSTITUANT LA RÉGIE GEANT

CONSIDÉRANT la Loi sur la sécurité civile (RLRQ, chapitre S-2.3), laquelle a pour objet la protection des personnes et des biens contre les sinistres et investit les Municipalités de divers pouvoirs à ce sujet;

CONSIDÉRANT la Loi sur les compétences municipales (RLRQ, chapitre C-47.1), dont l'article 4 confère aux Municipalités la compétence dans le domaine de la sécurité;

CONSIDÉRANT QUE le *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1) permet aux Municipalités de conclure une entente avec toute autre Municipalité, relativement à tout ou partie d'un domaine de leur compétence;

CONSIDÉRANT QU'il appert être pertinent de conclure une entente intermunicipale relativement à la sécurité civile;

CONSIDÉRANT QUE la Régie intermunicipale de sécurité incendie GEANT est effective et a pour objet l'exploitation d'un service de sécurité incendie et qu'elle dispose de l'expertise nécessaire en matière de sécurité civile;

IL EST PROPOSÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE
APPUYÉ PAR NICOLE PELCHAT, CONSEILLÈRE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel négocie, avec les autres Municipalités qui y sont parties, la modification de l'entente intermunicipale concernant l'exploitation d'un service de sécurité incendie, signée le 16 mai 2005, constituant la Régie intermunicipale de sécurité incendie GEANT, afin d'y intégrer, en tout ou en partie, la compétence de la Municipalité d'Albanel en matière de sécurité civile.

QUE le conseil mandate madame Francine Chiasson, mairesse, et monsieur Réjean Hudon, directeur général, à participer auxdites négociations.

QUE tout projet d'entente modifiée doit être soumis à ce conseil pour approbation.

12. FORMATIONS

13. INFORMATION

14. INVITATIONS

14.1 RÉSEAU BIBLIO – ASSEMBLÉE ANNUELLE DU CENTRE RÉGIONAL DE SERVICES AUX BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES (CRSBP)

Madame Caroline Lavoie, responsable de la bibliothèque Denis-Lebrun, assistera à cet évènement.

15. CORRESPONDANCE

- 15.1** MFFP – Réponse à notre demande concernant la stabilité de l'activité économique liée à la forêt
- 15.2** MAMOT – Programmation des travaux dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2014-2018

16. AUTRES SUJETS

17. PÉRIODE DE QUESTIONS

Lors de la période de questions, les sujets suivants sont abordés :

- Le stationnement illégal dans les limites du village;
- La décision du conseil concernant la concession du restaurant du Camping municipal.

17-136

18. LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR DAVE PLOURDE, CONSEILLER

Que la séance soit levée à 20 h 35.

Fait et passé à Albanel en ce premier jour de mai 2017.

FRANCINE CHIASSON, mairesse

RÉJEAN HUDON, directeur général